

Conseil Municipal du 12 Juillet 2023

1 – Travaux

- . Le skate-park est ouvert depuis le 24 juin. Les espaces verts seront réalisés fin septembre suivi de la pose du mobilier (table, banc... suivra)
- . Convention de servitude de passage avec le SYDEV et ALLEZ chemin Borgne pour permettre l'implantation d'un ouvrage de distribution d'électricité.
- . Agrandissement des ateliers communaux : Signature d'un contrat d'architecte avec le cabinet 2ABG pour réaliser l'étude préliminaire. Coût de l'opération 2 400 €
- . 3^{ème} tranche du lotissement Le Champ Deniau : Proposition de la première esquisse réalisée par le géomètre. Des modifications sont à prévoir pour le prochain conseil.

2 - FINANCES

- . Avenant n°1 avec le SYDEV pour l'extension du réseau Chemin Borgne montant de l'avenant : 1 080 €
- . Avenant n°1 avec l'entreprise E2S Company dans le cadre de la création du skate pour la prise en compte de la variante proposée à savoir la colorisation des modules. Montant de l'avenant 2 644.20 €
- . PODELIHA a demandé à la Commune de garantir une partie (30 %) du prêt de 841 535 € contracté pour la construction des 10 logements (anciens logements des Unités de Vie). Le Conseil Municipal accepte de garantir ce prêt et autorise Madame le Maire à signer la convention transmise par PODELIHA.
- . La décision modificative n° 1 au budget principal est adoptée à l'unanimité. Elle s'élève à 72 600 € en fonctionnement et 123 350 € en investissement avec un autofinancement complémentaire de 55 650 €.

3 – URBANISME

- . Le Conseil Municipal renonce à préempter les propriétés GOUBERT (4 bis rue des Sables), Consorts MICHON (8 rue des Sables), Consorts SCHURTER (Le Bourg), Consorts ARCHAMBAUD (Le Bourg), M. ARCHAMBAUD (Le Bourg), M. WILLEMS Mme BLOM (9 allée du Pressoir), Mme THOUZEAU (5 rue des Vignes), M. CHATELAIN (20 allée des Vignobles) ; M. Mme DUDIT (10 allée des Charmes).
- . Acquisition des parcelles AD 002 at AD 003 d'une superficie totale de 669 m² auprès des Consorts LIBAUD.

4 - INTERCOMMUNALITE

- . Validation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges : Attribution de compensation 2023 119 282.03 €

5 – INFORMATIONS DIVERSES

- . Concert dans le cadre des Musicales du Pays de Saint Gilles Lundi 17 juillet à 21h00 salle du Val des Cygnes

7 - CALENDRIER

- . Mercredi 13 septembre 20 heures 00 Conseil Municipal

FAIT A LANDEVIEILLE LE 1^{er} août 2023

Le Maire
Isabelle DURANTEAU



Le secrétaire de séance
Emilie GAUTRONNEAU

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of fluid, connected strokes.